

blessé par ce glaive à deux tranchants, qui tue les uns et guérit les autres. Car, hélas ! il y a partout des hommes assez aveugles pour se faire les suppôts de l'enfer, en méprisant toute domination, et en blasphémant la majesté divine dont la splendeur se reflète chez ceux qui sont constitués en autorité, dit l'Apôtre St. Jude. *Dominationem.... spernunt, majestatem.... blasphemant* (Jud. 18.).

Pour atteindre notre but, il Nous suffira de vous faire envisager la Bulle d'excommunication, comme méritant le respect de l'univers catholique, et comme devant avoir un grand retentissement dans le monde entier ; parce que l'on a cherché à surprendre l'esprit public, en annonçant d'avance que cette Bulle était insignifiante, et que pour cela elle passerait *inaperçue dans le monde*.

Montrons d'abord que la Bulle d'excommunication, publiée le 26 Mars dernier, a tous les caractères qui lui doivent concilier la vénération de tous les peuples catholiques. A cette fin, considérons la avec une attention vraiment religieuse, et voyons ce qu'elle doit être, et ce qu'elle est, en effet, aux yeux de notre foi.

Quel en est l'auteur ? C'est le Pape, le Chef visible de l'Eglise, le successeur de St. Pierre, le Vicaire de J.-C. sur la terre. Il a en mains les clefs du Ciel, pour l'ouvrir ou le fermer aux hommes, selon qu'ils sont animés d'une bonne ou mauvaise volonté. Il est revêtu de tous les pouvoirs que Notre Seigneur a reçus de son Divin Père. Il est assis sur la Chaire du Bienheureux Pierre, pour gouverner toutes les nations et leur enseigner toutes les vérités. Ce qu'il fait doit être considéré, dit St. Pierre Chrysologue, avec le même respect que si cela était fait par St. Pierre lui-même. *Qui in propria sede vivit et præsedit et præsstat* (St. Pet. Chrys. Grist. ad Catich.). Le mépriser, c'est mépriser J.-C. lui-même. *Qui vos spernit me spernit* ; et c'est le mépriser que de mépriser sa Bulle, qui est l'acte suprême de sa divine Autorité.

Quelle en est la matière ? C'est une sentence de mort spirituelle, mille fois plus terrible que la mort corporelle. C'est un jugement prononcé par un Juge compétent qui a reçu de Dieu lui-même le pouvoir de livrer à Satan ceux qui méprisent ses actes, de les séparer, comme des boues dangereux, du fidèle troupeau du Bon Pasteur, de les retrancher de la société des vrais chrétiens, comme des payens et des publicains, de les priver de tous les biens communs à la grande famille catholique, de les couper comme des branches sèches, et inutiles à l'arbre de vie, planté au milieu du paradis terrestre, de les arracher comme des mauvaises herbes du champ cultivé par le Père céleste, enfin de fermer le Ciel, pour l'épouvante, aux pécheurs impénitents. Ne faudrait-il pas avoir perdu la raison pour oser tourner en ridicule une sentence si terrible, et que Dieu lui-même se charge de faire exécuter, en dépit de toutes les puissances de la terre ?

Quelle en est la forme ? C'est une *Lettre Apostolique*, c'est-à-dire, écrite avec toute l'autorité des Apôtres, à laquelle est apposé le sceau le plus sacré qui puisse s'apposer à un acte humain ; qui est revêtue du caractère le plus auguste dont un document puisse être marqué, sur la terre ; qui enfin est scellée du cachet divin, qui a rendu inviolables les lettres de créance, que les saints Apôtres reçurent de Jésus-Christ, quand ils furent envoyés comme les ambassadeurs de Dieu auprès de toutes les nations de la terre. *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi* (Math. 28-20.). Si donc la lettre de Pie IX est aussi digne de respect que celle de St. Pierre, comment qualifier la téméraire impiété de ceux qui s'en moquent ?

Quelle en est la doctrine ? C'est celle que Jésus-Christ lui-même et les saints Apôtres ont enseignée aux hommes, pour leur apprendre les devoirs qu'ils avaient à remplir sous toute espèce de gouvernement. Cette doctrine divine a toujours été et sera toujours la sauvegarde de la tranquillité publique et du bonheur des peuples. Ceux qui s'attachent à cette doctrine salutaire sont par-